

Avant-propos
de M. le Président
JEAN-LOUIS DEBRÉ

Adapter notre vie parlementaire à l'évolution des réalités et des mentalités est ma préoccupation depuis le début de la législature. Pour ce faire, j'ai voulu réformer certaines de nos méthodes de travail.

Des modifications du Règlement de l'Assemblée nationale ont permis la création de missions d'information par la Conférence des Présidents. Ainsi, avons-nous pu exercer un rôle déterminant dans l'élaboration d'une loi sur le port des signes religieux à l'école et sur le délicat problème de la fin de vie, lois qui ont été approuvées par les députés de la majorité et de l'opposition. Trois missions sur les organismes génétiquement modifiés, sur la famille et les droits de l'enfant et sur les risques et les conséquences de l'exposition à l'amiante, créées au cours de la session écoulée, ont engagé un travail d'évaluation et de proposition fort utile pour les discussions à venir. Autre modification du Règlement, celle qui charge le rapporteur d'un texte devenu loi d'établir un rapport sur son application dans les six mois suivant entrée en vigueur : l'autorité de notre assemblée s'en trouve renforcée.

Il est pourtant nécessaire de poursuivre la modernisation.

Modernisation dans trois domaines à mes yeux prioritaires : la loi, le contrôle, le temps du travail parlementaire.

Pour la loi, l'urgence, je ne crains pas de le répéter, est d'enrayer le phénomène d'hypertrophie qui rend nos textes toujours plus longs et plus inaccessibles aux citoyens. Au-delà des moyens qui existent pour y parvenir, c'est à chacun de nous qu'il appartient d'agir. Nos débats seraient moins longs. Ils seraient plus suivis dans l'hémicycle et mieux compris à l'extérieur. Et même si des lois utiles ont été adoptées au cours de cette session – développement des territoires ruraux, cohésion sociale, modernisation de l'économie, sauvegarde des entreprises, pour n'en citer que quelques unes – il conviendrait de s'interroger plus souvent sur la nécessité qu'il y a à légiférer.



Le contrôle offre à tous les députés de légitimes terrains d'expression. Le partage des rôles au sein des commissions d'enquête et des missions d'information entre majorité et opposition conforte le sérieux de leurs travaux. Essayons d'aller plus loin : nos séances de questions pourraient être l'occasion d'interroger plus souvent le Premier ministre. L'intérêt de ces séances en serait incontestablement renforcé.

Réorganiser enfin le temps du travail parlementaire pour arriver à mieux répartir nos tâches entre le Palais Bourbon et nos circonscriptions : la question se posera nécessairement si nous voulons rétablir un contact plus étroit entre les citoyens et leurs élus. Là encore, des solutions existent. Le tout est affaire de volonté.

Modernisation matérielle aussi, en donnant aux députés des espaces et moyens de travail comparables à ceux des autres grands parlements du monde. L'extension des locaux et leur rénovation répondent à cet objectif. Le chantier, engagé cette année, s'achèvera en 2008.

Pour ma part, je suis plus que jamais décidé, à la place qui est la mienne, à poursuivre cette action de rénovation, au service de notre pays et de notre République.

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'JL Debré'.